

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N°08/2023

PORTANT SUR LA NUMEROTATION D'UNE HABITATION RUE DE LA MARNE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2213-28 ;

Considérant qu'il convient de procéder à la numérotation d'une habitation, rue de la Marne ;

ARRETE :

Article 1. Il est prescrit la numérotation suivante rue de la Marne ;

<u>Propriétaire :</u>	<u>Référence cadastrale :</u>	<u>Numérotation :</u>
Mr Jean-Paul Jobert	AA 0235	16 bis

Article 2. Copie du présent arrêté sera transmise à :

- Le service du cadastre de Chaumont
- La poste de Chaumont
- La DDT
- Au propriétaire

Fait à Verbiesles
Le 27 juin 2023
Le Maire
Marie-Noëlle Hubert

